

La lettre mensuelle du Cdg68 : des informations qui circulent et qui s'affichent !

Horaires d'ouverture au public du Centre de Gestion du Haut-Rhin

Lundi au jeudi : de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

Vendredi : de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Accueil téléphonique pour les services « Gestion des carrières » et « Pensions »

L'accueil téléphonique des services « **Gestion des carrières** » ainsi que « **Pensions** » s'effectue selon les modalités suivantes :

Lundi	08 h 30 à 12 h 00	14 h 00 à 17 h 30
Mardi	08 h 30 à 12 h 00	GESTION DES CARRIÈRES + PENSIONS : SERVICES FERMÉS
Mercredi	08 h 30 à 12 h 00	14 h 00 à 17 h 30
Jeudi	08 h 30 à 12 h 00	GESTION DES CARRIÈRES + PENSIONS : SERVICES FERMÉS
Vendredi	08 h 30 à 12 h 00	14 h 00 à 17 h 00

Accueil téléphonique pour les services « Comité médical départemental » et « Commission départementale de réforme »

 **Le mardi matin et le jeudi matin**
De 08h30 à 12h00

Accueil physique pour la consultation des dossiers : **sur rendez-vous auprès du service**

Sommaire de ce mois

- L'actualité
- Gestion des carrières
- Archivistes itinérantes
- À noter au Journal Officiel
- Calendrier
- Concours / Examens
- Prévention des risques professionnels
- Conseil en Organisation et Santé au travail

Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin

Issu des élections qui se sont achevées le 27 octobre dernier, le nouveau Conseil d'Administration du CDG 68 a été installé le 5 novembre 2020.

Monsieur Lucien MULLER, Maire de Wettolsheim, a été désigné par le Conseil pour assurer la présidence du CDG 68.

Le Conseil a également arrêté la composition du Bureau :

Jean-Paul JULIEN Maire de BOLLWILLER	1^{er} Vice-Président Délégué à la gestion des carrières, au pôle juridique et au service des pensions En collaboration avec Thierry SAUTIVET, assesseur , Maire d'APPENWIHR
Denise BUHL Maire de METZERAL	2^{ème} Vice-Présidente Déléguée à la comptabilité, aux finances, aux missions temporaires, à la paie à façon En collaboration avec Paul BASS, assesseur , Maire de DURRENTZEN
Serge NICOLE Maire de WINTZENHEIM	3^{ème} Vice-Président Délégué à la présidence des CAP A, B et C et des CCP A, B et C En collaboration avec Jean-Marie FREUDENBERGER, assesseur , Maire de WITTERSDORF
Monique MARTIN Maire-adjointe de MUNSTER	4^{ème} Vice-Présidente Déléguée aux concours et à l'emploi En collaboration avec Pascal TURRI, assesseur , Maire de SIERENTZ

Représentants des Maires au Conseil d'Administration

TITULAIRES			SUPPLÉANTS	
1.	M	Lucien MULLER, Maire de WETTOLSHEIM	M	Claude BRENDER, Maire de FESSENHEIM
2.	Mme	Monique MARTIN, Maire-adjointe de MUNSTER	Mme	Nathalie LALLEMAND, Maire de WESTHALTEN
3.	M	Serge NICOLE, Maire de WINTZENHEIM	Mme	Anne BÉZARD, Maire de STETTEN
4.	M	Jean-Paul JULIEN, Maire de BOLLWILLER	Mme	Noëllie HESTIN, Maire de SAINTE-MARIE-AUX-MINES
5.	Mme	Denise BUHL, Maire de METZERAL	M	Philippe HEID, Maire de MUNCHHOUSE
6.	M	Paul BASS, Maire de DURRENTZEN	Mme	Christine DUPONT-DUFEUTRELLE, Maire de CHALAMPÉ
7.	Mme	Nadine BOLLI, Maire-adjointe de ROUFFACH	Mme	Christine SCHWARTZ, Maire de NAMBSHEIM
8.	M	Jean-Marc DEICHTMANN, Maire de HUNINGUE	Mme	Martine SCHWARTZ, Maire de KAYSERSBERG-VIGNOBLE
9.	M	Franck DUDT, Maire du HAUT-SOULTZBACH	M	Christian DURR, Maire de PORTE DU RIED
10.	M	Jean-Marie FREUDENBERGER, Maire de WITTERSDORF	Mme	Stéphanie KREBER, Maire-adjointe de BATTENHEIM
11.	M	Guy JACQUEY, Maire d'ORBÉY	M	Dominique SCHMITT, Maire de HEITEREN
12.	M	Marc JUNG, Maire d'ISSENHEIM	M	Jean-Pierre PELTIER, Maire de RAEDERSHEIM
13.	M	Thierry SAUTIVET, Maire d'APPENWIHR	M	Loïc RICHARD, Maire de RIEDISHEIM
14.	M	Jean-Claude SCHIELIN, Maire de WALDIGHOFFEN	M	Christian GRIENENBERGER, Maire de HIRSINGUE
15.	Mme	Pascale SCHMIDIGER, Maire de SAINT-LOUIS	Mme	Elisabeth SCHNEIDER, Maire de BERGHEIM
16.	M	Jean-Marc SCHULLER, Maire de SUNDHOFFEN	Mme	Josiane MEHLEN, Maire de MORSCHWILLER-LE-BAS
17.	Mme	Véronique SENGLER-WALTZ, Maire de BURNHAUPT-LE-HAUT	M	Gilbert SORROLDONI, Maire de VIEUX-FERRETTE
18.	M	Dominique SPRINGINSFELD, Maire de DURMENACH	Mme	Véronique MEYER, Maire de NIFFER
19.	M	Pascal TURRI, Maire de SIERENTZ	M	Michel GLESS, Maire de BRETTEEN
20.	M	Antoine VIOLA, Maire de BRUNSTATT-DIDENHEIM	M	Joël ROUDAIRE, Maire de KEMBS

Représentants des Présidents des établissements publics locaux au Conseil d'Administration

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
1.	M Gilles FRÉMIOT, Président de la Communauté de Communes Sundgau, Maire de HEIDWILLER	M	François BERINGER, Vice-Président de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, Maire de BLODELSHEIM
2.	M Michel HABIG, Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, Maire d'ENSISHEIM	M	Vincent GASSMANN, Président de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, Maire de CHAVANNES-SUR-L'ETANG
3.	M Marcello ROTOLO, Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, Maire de SOULTZ	M	François HORNY, Président de la Communauté de Communes Thann-Cernay, Maire d'ASPACH-MICHELBACH

Représentants des Collectivités non affiliées au Conseil d'Administration Collège spécifique prévu à l'article 13 al. 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
1.	M Pierre BIHL, Vice-Président du Département du Haut-Rhin	M	Pierre VOGT, Conseiller Départemental du Haut-Rhin
2.	Mme Fabienne ORLANDI, Conseillère Départementale du Haut-Rhin	Mme	Martine DIETRICH, Conseillère Départementale du Haut-Rhin
3.	M Gérard GREILSAMMER, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération	M	Jean-Luc SCHILDKNECHT, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération
4.	M Maurice GUTH, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération	Mme	Francine AGUDO-PEREZ, Déléguée Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération
5.	M Thierry NICOLAS, Représentant de la ville de MULHOUSE	M	Paul QUIN, Représentant de la ville de MULHOUSE
6.	Mme Michèle SENGELEN CHIODETTI, Représentante de la ville de COLMAR	M	Rémy ANGST, Représentant de la ville de COLMAR

Circulaires publiées par le CDG 68			
N°	Date	Classement	Intitulé
07/2020	29/10/2020	C 44	Apprenti : dérogation aux travaux dits « réglementés »
08/2020	05/11/2020	C 4311	Grilles indiciaires applicables à la F.P.T au 1 ^{er} octobre 2020
09/2020	12/11/2020	C 4217/C 53	Accident du travail (IRCANTEC)
10/2020	13/11/2020	C 4311	Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) 2020

Document(s) consultable(s) et téléchargeable(s) sur notre site www.cdg68.fr

Fiches d'informations publiées par le CDG 68		
Fiche	Date	Intitulé
Fiche Pré'ressources	Novembre	Epidémie, pandémie : Comment préserver la santé des agents ?
Fiche Psycho'ressources	Novembre	Activités télétravaillables et fichier word Identification des activités réalisables à distance
Fiche Psycho'ressources	Novembre	Réaliser un télétravail de qualité
Fiche Psycho'ressources	Novembre	Accompagner son équipe à distance
Étude sur le bien vieillir au travail	Novembre	Résultats de l'enquête sur le bien vieillir au travail
Étude sur l'état psychologique des agents en période de crise sanitaire	Novembre	Résultats de l'enquête sur le confinement et bonnes pratiques
Fiche(s) consultable(s) et téléchargeable(s) sur notre site www.cdg68.fr		

Fermetures exceptionnelles du Centre de Gestion

Pour information, le Centre de Gestion vous communique les dates de ses prochaines fermetures exceptionnelles, à savoir :

Date de fermeture du Centre de Gestion
24/12/2020 après-midi
31/12/2020 après-midi

Dispositif de signalement des actes de violence

Le dispositif proposé par le CDG 68 à ses collectivités affiliées

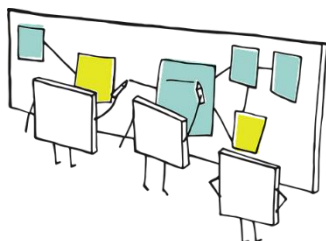
Depuis le 1^{er} mai 2020, tout employeur public a l'obligation de mettre en œuvre le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes prévu par l'article 6 quater A de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

Les collectivités ont la possibilité de confier cette mission au Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Chaque collectivité a été destinataire d'un courrier d'explication du dispositif mis en place par le CDG 68.

La mission proposée comprend les points suivants :

- Création de supports de communication/d'information pour la collectivité (flyers et affiches pour les agents, etc.) ;
- Réception des signalements ;
- Enregistrement des signalements ;
- Transmission des signalements à l'employeur pour traitement.



L'analyse des signalements reste de la responsabilité de l'employeur. Pour accompagner les collectivités dans cette action, un guide a été créé : « [Prévenir les violences internes](#) », disponible sur le site internet du Centre de Gestion du Haut-Rhin, rubrique [Dispositif de signalement des actes de violence](#) ou à la demande auprès des services du Centre de Gestion à l'adresse suivante : signalement-violences@cdg68.fr.

Si vous souhaitez bénéficier du dispositif proposé par le Centre de Gestion du Haut-Rhin, il convient d'émettre votre demande à l'adresse courriel suivante :

signalement-violences@cdg68.fr.

Les conventions et le modèle de délibération vous seront transmis.

Gestion des carrières

Lignes Directrices de Gestion (LDG) : Mise en œuvre dans la FPT

Consécutivement à l'insertion de l'article 33-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (article 30 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique) et à l'entrée en vigueur des dispositions du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires, les Lignes Directrices de Gestion (LDG) ont été instituées.

Le CDG 68 avait précisé les contours de ce nouveau dispositif lors des réunions d'information organisées les 10, 14 et 17/10/2019 à ALTKIRCH, RIEDISHEIM et SAINTE-CROIX-EN-PLAINE et les 03 et 05/03/2020 à ALTKIRCH et SAINTE-CROIX-EN-PLAINE.

Pour mémoire, en application du 2^{ème} alinéa du VIII de l'article 94 du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 précité, l'autorité territoriale devra arrêter les LDG en matière de promotion et d'avancement, ainsi que celles fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours, préalablement à l'élaboration des décisions individuelles prises au titre de l'année 2021 (= avancement de grade + promotion interne).

Dès lors, juridiquement, les LDG pourront être arrêtés par l'autorité territoriale postérieurement au 1^{er} janvier 2021. Cependant, comme indiqué dans la fiche DGCL, en l'absence de LDG, il ne serait juridiquement pas possible de procéder à des avancements de grade ou à des inscriptions sur liste d'aptitude au titre de la promotion interne.

La fin de l'examen des tableaux d'avancement de grade et de l'établissement des listes d'aptitude à la promotion interne par les CAP est fixée au 1^{er} janvier 2021.

[Fiche DGCL relative à la mise en œuvre des LDG dans la FPT](#)

Pour permettre la mise en place des LDG, la FNCDG (Fédération Nationale des Centres de Gestion) a publié un guide d'accompagnement à l'élaboration de ces LDG, guide à destination de toutes les collectivités territoriales.

Ce guide d'accompagnement s'articule autour de plusieurs documents :

- Un guide méthodologique comprenant :
 - La définition du dispositif des LDG ;
 - La méthodologie d'élaboration des LDG ;
 - La définition des éléments à inclure dans les LDG ;
 - 2 modèles de document de formalisation des LDG.
- Un second guide contenant 38 fiches méthodologiques et fiches action ainsi qu'un modèle d'arrêté et un outil développé par l'Observatoire de l'emploi de la région Nouvelle Aquitaine en annexe à ce guide d'accompagnement.

[Lignes Directrices de Gestion \(LDG\) : guide méthodologique FNCDG](#)

[Lignes Directrices de Gestion \(LDG\) : 38 fiches méthodologiques FNCDG](#)

Archivistes itinérantes

Les archivistes du Centre de Gestion se tiennent à votre disposition pour tout renseignement. Elles sont joignables **uniquement le mardi** au 03 89 20 36 00 :

- Claudine STUDER-CARROT : **poste 871**
- Valérie BERNARD : **poste 872**
- Emmanuelle HARTMANN : **poste 873**

ou via les adresses e-mail suivantes :

c.studer-carrot@cdg68.fr

v.bernard@cdg68.fr

e.hartmann@cdg68.fr

Brèves

- [Recommandations pour le déroulement des concours et examens pendant la crise sanitaire](#), publiées le 30/10/2020 par la DGAFP.
- Indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat, [calculateur de la DGAFP](#), pour permettre le calcul de l'indemnité versée en 2020, publié le 29/10/2020.
- [Séance plénière du CSFPT du 14 octobre 2020](#), en présence d'Amélie de Montchalin, ministre de la transformation et de la fonction publique.
- [Le " Kit " télétravail et travail en présentiel](#). Quelques repères pour adapter vos pratiques professionnelles aux modes de travail mixtes, publié par la DGAFP.
- [Rapport de la Cour des comptes](#) – Les polices municipales, publié le 20/10/2020.
- Le CNFPT a conçu un [MOOC pour agir - Lutte contre les discriminations](#) en partenariat avec le Défenseur des droits et la Fondation du Camp des Milles - Mémoire et Éducation. Il a pour objectif de clarifier la notion de discrimination, présenter le cadre juridique spécifique établi par le législateur, connaître les obligations et l'action des collectivités territoriales et de leurs agents pour les prévenir.

À noter au Journal Officiel

Circulaires

[Circulaire du 7 septembre](#) relative au traitement judiciaire des infractions commises à l'encontre des personnes investies d'un mandat électif et au renforcement du suivi judiciaire des affaires pénales les concernant, publiée le 06/10/2020.

[Circulaire du 20 août 2020](#) relative au plan de prévention et de lutte contre les agressions visant les sapeurs-pompiers, publiée le 07/10/2020.

[Circulaire du 7 octobre 2020](#) relative au renforcement du télétravail dans la fonction publique de l'État dans le cadre de la crise sanitaire, publiée le 12/10/2020.

[Circulaire du 17 septembre 2020](#) relative à la mise en œuvre des obligations et engagements du Gouvernement en matière d'accessibilité aux personnes en situation de handicap des sites internet, extranet, intranet et applications mobiles publics, publiée le 28/10/2020.

[Circulaire du 29 octobre 2020](#) relative à la continuité du service public dans les administrations et les établissements publics de l'État dans le contexte de dégradation de la situation sanitaire, publiée le 29/10/2020.

Statut

[Décret n° 2020-1208 du 1^{er} octobre 2020](#) relatif à l'allocation journalière du proche aidant et l'allocation journalière de présence parentale, J.O. du 01/10/2020.

[Décret n° 2020-1233 du 8 octobre 2020](#) précisant les modalités de fractionnement du congé institué par la loi visant à améliorer les droits des travailleurs et l'accompagnement des familles après le décès d'un enfant, J.O. du 09/10/2020.

[Décret n° 2020-1298 du 23 octobre 2020](#) modifiant le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat, J.O. du 25/10/2020.

[Arrêté du 23 octobre 2020](#) fixant au titre de l'année 2020 les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat, J.O. du 25/10/2020.

[Décret n° 2020-1296 du 23 octobre 2020](#) relatif à l'indemnité de fin de contrat dans la fonction publique, J.O. du 25/10/2020.

Fonction publique

[Décret n° 2020-1303 du 27 octobre 2020](#) modifiant le décret n° 2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux. La date de fin est reportée et fixée au 31/12/2021, J.O. du 28/10/2020.

Collectivité européenne d'Alsace

[Ordonnance n° 2020-1304 du 28 octobre 2020](#) portant diverses mesures institutionnelles relatives à la création de la Collectivité européenne d'Alsace, J.O. du 29/10/2020.

[Ordonnance n° 2020-1305 du 28 octobre 2020](#) complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la Collectivité européenne d'Alsace, J.O. du 29/10/2020.

Handicap : missions des établissements de réadaptation professionnelle

[Décret n° 2020-1216 du 2 octobre 2020](#) relatif aux missions et aux conditions d'organisation et de fonctionnement des établissements et services de préorientation et de réadaptation professionnelle pour les personnes handicapées, J.O. du 04/10/2020.

Police municipale

[Décret n° 2020-1243 du 9 octobre 2020](#) modifiant diverses dispositions statutaires relatives à la formation de certains cadres d'emplois de la police municipale, J.O. du 11/10/2020.

[Décret n° 2020-1244 du 9 octobre 2020](#) modifiant diverses dispositions relatives à l'organisation de la formation initiale d'application et de la formation obligatoire des agents de certains cadres d'emplois de la police municipale, J.O. du 11/10/2020.

Sapeurs-pompiers professionnels

[Arrêté du 29 septembre 2020](#) modifiant l'arrêté du 24 août 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premier secours en équipe de niveau 1 », J.O. du 09/10/2020.

[Arrêté du 29 septembre 2020](#) modifiant l'arrêté du 14 novembre 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premier secours en équipe de niveau 2 », J.O. du 09/10/2020.

[Décret n° 2020-1239 du 8 octobre 2020](#) modifiant le décret n° 51-1470 du 26 décembre 1951 relatif à l'indemnité pour risques susceptible d'être attribuée au personnel du bataillon des marins pompiers de Marseille, J.O. du 10/10/2020.

Sécurité routière

[Décret n° 2020-1264 du 16 octobre 2020](#) relatif à l'obligation d'équipement de certains véhicules en période hivernale, J.O. du 18/10/2020.

Finances

[Décret n° 2020-1261 du 15 octobre 2020](#) relatif aux avances dans les marchés publics, J.O. du 17/10/2020.

Covid-19

[Décret n° 2020-1217 du 3 octobre 2020](#) modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé. Il modifie la liste des départements classés en zones de circulation active du virus, J.O. du 04/10/2020.

[Arrêté du 3 octobre 2020](#) modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé. Il autorise les pharmacies à délivrer gratuitement, à certains publics prioritaires sur présentation de justificatif, des masques de protection. La liste des bénéficiaires est annexée au présent arrêté, J.O. du 04/10/2020.

[Décret n° 2020-1246 du 10 octobre 2020](#) modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé. Il modifie la liste des départements classés en zones de circulation active du virus, J.O. du 11/10/2020.

[Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020](#) déclarant l'état d'urgence sanitaire, J.O. du 15/10/2020.

[Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020](#) ; prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, J.O. du 17/10/2020.

[Arrêté du 16 octobre 2020](#).modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé, J.O. du 17/10/2020.

[Décret n° 2020-1294 du 23 octobre 2020](#) modifiant le décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Il liste les départements et territoires dans lesquels un couvre-feu est instauré, J.O. du 24/10/2020.

[Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020](#) prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Il précise les mesures applicables dans le cadre d'une nouvelle période de confinement à compter du 29 octobre 2020 minuit, J.O. du 30/10/2020.

Calendrier

Commission Administrative Paritaire

	Objet	Cat.	Date et heure des réunions	Date limite de réception des dossiers
CAP	Divers	A	26/11/2020 à 09h00	Délai échu
	Divers	B	27/11/2020 à 08h30	Délai échu
	Divers	C	26/11/2020 à 14h30	Délai échu
	Divers	C	22/01/2021 à 09h00	24/12/2020
	Divers	C	12/03/2021 à 09h00	15/02/2021
	Divers	C	23/04/2021 à 09h00	26/03/2021
	Divers	C	25/06/2021 à 09h00	28/05/2021
	Divers	C	27/08/2021 à 09h00	30/07/2021
	Divers	C	15/10/2021 à 09h00	20/09/2021
	Divers	C	10/12/2021 à 09h00	15/11/2021

Commission Consultative Paritaire

CCP	Objet	Cat.	Date et heure des réunions	Date limite de réception des dossiers
	Divers	A	/	/
	Divers	B	/	/
	Divers	C	26/11/2020 à 15h30	Délai échu

Comité Technique

CT	Date et heure de la réunion	Date limite de réception des dossiers
	19/01/2021 à 09h00	18/12/2020

Comité médical départemental

Comité médical départemental	Le Comité médical départemental se réunit le mercredi après-midi		Le secrétariat du Comité médical départemental, attire l'attention des collectivités, sur la nécessité de présenter les dossiers dans un délai raisonnable, si possible, au moins deux mois avant la date d'échéance de l'avis précédemment rendu, compte tenu des délais d'instruction nécessaires à la constitution du dossier médical de l'agent (expertise à réaliser auprès du médecin agréé).
	Dates des réunions		
	/	16/12/2020 après-midi	

POUR INFORMATION : Une fiche de renseignements est à votre disposition sur le site du CDG 68. Il convient de l'utiliser pour toute saisine du Comité médical départemental.

Commission départementale de réforme

Commission départementale de réforme	Dates des réunions	Dates limites de réception des dossiers
	26/11/2020 matin	Délai échu

⚠ TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ À LA COLLECTIVITÉ

Commission départementale de réforme

Suite aux dispositions du décret n° 2019-301 du 10/04/2019 relatif au congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS) dans la fonction publique territoriale et afin de vous accompagner au mieux dans vos démarches, **une mise à jour a été effectuée sur le site du Centre de Gestion dans la rubrique Protection Sociale / Commission de réforme**. N'hésitez pas à la consulter.

En cas de saisine de la Commission départementale de réforme, il convient d'utiliser la nouvelle fiche de renseignements ainsi que les formulaires mis à votre disposition.

Concours

Intitulé	CDG Organisateur	Type	Période de retrait des dossiers	Date limite de dépôt
Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	CDG90	Concours	Du 13/10/2020 au 18/11/2020	26/11/2020
Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques P ^{al} de 2 ^{ème} classe	CDG 67	Concours	Du 13/10/2020 au 18/11/2020	26/11/2020
Médecin	CDG 51	Concours	Du 13/10/2020 au 18/11/2020	26/11/2020
Puéricultrice	CDG 21	Concours	Du 13/10/2020 au 18/11/2020	26/11/2020

Examens

Intitulé	CDG Organisateur	Type	Période de retrait des dossiers	Date limite de dépôt
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	CDG 68	Examen	Du 27/10/2020 au 02/12/2020	10/12/2020
Technicien P ^{al} de 1 ^{ère} classe	CDG 67	Examen	Du 27/10/2020 au 02/12/2020	10/12/2020
Technicien P ^{al} de 2 ^{ème} classe (Avancement de grade et promotion interne)	CDG 67	Examen	Du 27/10/2020 au 02/12/2020	10/12/2020
Attaché Principal	CDG 57	Examen	Du 03/11/2020 au 09/12/2020	17/12/2020

Prévention des risques professionnels

Fiches Prév'ressources

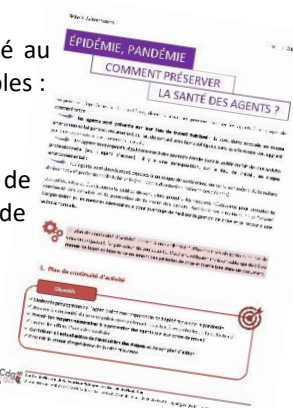
À l'instar des [fiches Psycho' ressources](#) proposées par le service Conseil en Organisation et Santé au travail, de nouvelles fiches d'informations sur la prévention des risques professionnels sont disponibles : **les fiches Prév'ressources**.

En fonction des thématiques et problématiques identifiées, ces fiches sont destinées aux assistants de prévention, aux encadrants, aux décideurs afin de les accompagner dans la mise en œuvre d'actions de prévention.

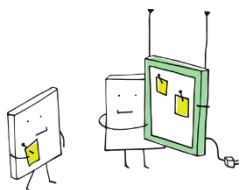
La 1^{ère} fiche est intitulée « [Épidémie, pandémie : Comment préserver la santé des agents ?](#) »

Les fiches sont disponibles sur le site internet du CDG 68, rubrique « Santé Sécurité au Travail », « Prévention des risques professionnels » puis « [Documentation](#) ».

L'élaboration de nouvelles fiches se fera régulièrement.



Université de Strasbourg et CDG 68, un partenariat créateur de valeur



Depuis 2018, le service Conseil en Organisation et Santé au travail a créé un **partenariat** avec la Faculté de Psychologie de l'Université de Strasbourg. Dans ce cadre, des étudiants du Master Psychologie sociale du Travail et des Organisations viennent réaliser leur stage de fin d'études au CDG 68.

Cette année, le service Conseil en Organisation et Santé au travail accueille Madame Chloé MARCUCCINI pour un apprentissage d'une durée de 2 ans.

Celle-ci accompagnera Madame Jennifer BINDLER dans l'ensemble des actions menées auprès des collectivités.



Ces futurs psychologues du travail ont la **capacité d'accompagner les collectivités sur différentes thématiques** :

Master 1 (stage de 2 mois non rémunéré)

Création d'outils RH, managérial et santé au travail (livret RH - livret d'accueil - accueil sécurité - règlement intérieur, etc.) - Réalisation d'un pré-diagnostic des risques psychosociaux - Analyse de l'absentéisme - Analyse des accidents du travail - Sensibilisation aux risques professionnels, Étude sur les pratiques QVT existantes, etc.

Master 2 (stage de 4 à 6 mois rémunéré)

Animation de groupes de travail sur différentes thématiques (télétravail - déconnexion - vivre ensemble - qualité de l'accueil - management, etc.) - Accompagnement à la réalisation d'un diagnostic des RPS - Accompagnement au déploiement des actions de prévention des RPS - Déploiement d'un dispositif de prévention et de signalement des actes de violence au travail - Démarche de sensibilisation globale sur les différents comportements à risques - Déploiement d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences - Déploiement d'une méthodologie et d'outils pour le recrutement - Étude auprès d'un service sur les relations entre collègues - Étude post-fusion - Accompagnement d'un changement - Déploiement d'une démarche de prévention des addictions - Déploiement des espaces de discussions autour du travail réel, etc.

Vous **souhaitez travailler sur certaines de ces thématiques** ou sur d'autres thématiques RH, de santé au travail ou de qualité de vie au travail, en accueillant un étudiant ? Pour ce faire, prenez contact avec le service Conseil en Organisation et Santé au travail en écrivant votre besoin à l'adresse suivante : j.bindler@cdg68.fr. Ce dernier se chargera de vous accompagner à la rédaction d'une offre de stage et de la diffuser auprès des étudiants de la Faculté de Psychologie de Strasbourg.

Vous y avez participé : nos études sur le maintien en emploi et le ressenti de la crise sanitaire

En mai puis juin 2020, le service Conseil en Organisation et Santé au travail a sollicité l'ensemble des collectivités pour répondre à deux études :

Le maintien en emploi des séniors

Participants : 165 personnes
Type de structure : Département - Commune - Communauté de Communes / d'Agglomération - Syndicat - CCAS - CDG
Objectifs : Identifier les bonnes pratiques pour maintenir les séniors en emploi - Identifier les stéréotypes sur les séniors
Résultats : disponibles sur www.cdg68.fr rubrique Conseil en Organisation et Santé au travail - [Documentation](#)

Le ressenti des agents concernant la crise sanitaire et la relation avec leur collectivité

Participants : 511 personnes représentant 73 collectivités et établissements affiliés au CDG 68
Type de structure : Commune - Communauté de Communes / d'Agglomération - Syndicat - CCAS - CDG
Objectifs : Identifier le vécu des agents en confinement - Identifier les ressentis des agents sur l'organisation mise en place par leur structure, les relations et les effets sur leur santé
Résultats : disponibles sur www.cdg68.fr rubrique Conseil en Organisation et Santé au travail - [Documentation](#)

Abonnement « électronique » au Point Info. Adressez votre demande à Laurence NEFF : l.neff@cdg68.fr

Retrouvez les offres et demandes d'emploi sur : www.emploi-territorial.fr